

**PROCÈS-VERBAL DE LA 12^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA
CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES
tenue en mode hybride le mardi 5 avril 2022 à 19 h 30.**

NOMBRE DE MEMBRES : 84 (Manon, devons-nous mentionner la répartition en présentiel et en virtuel ou simplement le nombre total?)

L'assemblée débute par la projection d'une vidéo d'ouverture à la signature de Desjardins.

1. Ouverture de l'assemblée

M. Richard Dubois, directeur des communications et vie associative à la Caisse, agissant à titre de maître de cérémonie pour la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Caisse, souhaite la bienvenue aux membres présents en salle et ceux étant en webdiffusion.

Il présente les gens qui l'accompagnent à l'animation et qui sont en soutien.

- Mme Pauline Thauvette-Leroux, présidente du conseil d'administration, qui agira plus tard également en tant que présidente d'élection,
- M. Sébastien Laliberté, directeur général de la Caisse.

Viendront à tour de rôle au micro dans le cadre de leur fonction,

- M. François Paquin, 2^e vice-président du conseil d'administration et président du comité Coopération;
- Mme Marie-Jacinthe Roberge, secrétaire du conseil d'administration et présidente du comité de mise en candidature qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures;
- M. Stéphane Dansereau, directeur général adjoint, se fera la voix des membres lors de la période de questions, pour les membres assistant en mode virtuel et finalement ;
- Mme Manon Laberge, adjointe à la direction générale et aux communications, mandatée à la régie technique.

Cette formule d'assemblée en mode hybride implique que seuls les membres en salle pourront voter en direct sur certains sujets. Les membres qui sont avec nous par l'entremise du virtuel ne pourront pas voter sur les sujets présentés pendant la diffusion de l'assemblée. Cette contrainte est due au fait qu'il nous est impossible d'additionner deux modes de votation et d'assurer le respect de la règle « un membre, un vote ». La votation en différé sera toutefois accessible à tous les membres de plein droit au cours des quatre (4) prochains jours. Tous pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes. Nous vous guiderons au fur et à mesure du déroulement de l'assemblée.

La présidente, rappelle que dans le cadre des assemblées générales des caisses, SEUL UN MEMBRE DE PLEIN DROIT de la caisse admis depuis au moins 90 jours ET QUI EST PRÉSENT en salle pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui réside, est domiciliée ou travaille au Québec;
- est une personne morale ou une société;
- est un membre réadmis membre de plein droit.

Avant de poursuivre, les membres sont invités à visionner le message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

Les règles de fonctionnement sont précisées par le secrétaire du conseil, Mme Marie-Jacinthe Roberge, au bénéfice des participants.

Sur proposition dûment faite par (*retiré*), appuyée par (*retiré*), il est adopté de nommer M. Stéphane Dansereau, directeur général adjoint et Mme Manon Laberge, adjointe à la direction générale et aux communications à titre de scrutateurs, puisque nous procéderons à de la votation en direct.

2. Vote en direct - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par (*retiré*), appuyée par (*retiré*) d'accepter l'ordre du jour. **Sur proposition dûment faite**, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Vote en direct - Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2021

Sur proposition dûment faite par (*retiré*) appuyée par (*retiré*), le procès-verbal de l'assemblée de 2021 est adopté à l'unanimité.

4. Rapport du conseil d'administration

La présidente présente les membres du conseil d'administration, après quoi, elle livre son message pour 2021. Le tout peut être lu via la revue annuelle déposée sur le microsite de la Caisse.

5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques de la Caisse pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2021 relatif à trois règles déontologiques à l'effet :

1. Qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
2. que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
3. que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

6. Rapport annuel au 31 décembre 2021

Les membres sont invités à visionner la capsule vidéo présentant les résultats financiers du Mouvement Desjardins, puis celle présentant les faits saillants du rapport annuel de la Caisse. Aucune question n'est soumise au directeur général, M. Sébastien Laliberté.

7. Présentation de l'utilisation du fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu

Le président du comité Coopération et 2^e vice-président du conseil d'administration, M. François Paquin est invité à livrer son message où les membres peuvent alors prendre connaissance entre autres, des sommes versées en 2021 par le biais des dons et commandites à raison de 192 457 \$ et de 322 423 \$ via le Fonds d'aide au développement du milieu. Il présente les projets phares soutenus pour l'année ainsi que les projets initiés par Desjardins.

En terminant, il précise qu'au cours de la dernière année, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté. Le Plan d'engagement et de proximité a permis de déterminer des priorités d'investissement pour nous assurer que l'engagement de la caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté.

Le conseil d'administration s'est également doté d'une Politique d'investissement qui a été rendue publique sur le site Internet de la Caisse en juin dernier. Cette Politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM, des dons et des commandites. Elle présente les priorités d'investissement pour aider les promoteurs et demandeurs à connaître le type de projets attendus par la Caisse ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets.

8. Période de questions des membres

À l'issue de la période de questions réservée aux membres, une question est adressée au directeur général en lien avec les parts permanentes; laquelle est répondue par le directeur général. Un commentaire est également émis au niveau des familles de ristournes. Le directeur général informe le membre que le sujet sera justement abordé dans la prochaine capsule vidéo présentée.

9. Présentation des scénarios en vue de la votation

L'assemblée annuelle vise à permettre le versement de ristournes individuelles et à la communauté. Les membres sont tout d'abord invités à regarder une capsule vidéo présentant cet élément distinctif de notre coopérative.

Le directeur général est invité à commenter le rapport annuel 2021 et à présenter les scénarios de la ristourne et des excédents annuels pour lesquels les membres sont appelés à voter après les présentations de ce soir. Le directeur général précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux et totalement conformes aux encadrements applicables.

Vote en différé – Adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

Les membres prennent connaissance de la recommandation du conseil d'administration, commentée par le directeur général.

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	24 230 k\$
Autres éléments du résultat global de l'exercice	10 894 k\$
Virements réglementaires aux réserves	(21 180) k\$
Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :	
En provenance de la réserve du FADM	237 k\$
En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres*	3 060 k\$
	3 297 k\$
Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales	(2) k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	(9) k\$
Solde de l'état de la variation de l'avoir AU 31 DÉCEMBRE 2021	17 230 k\$
Alimentation du FADM	(569) k\$
Utilisation de la RRE pour l'alimentation du FADM	569 k\$
	0 k\$
Alimentation de la RRE	(6 184) k\$
Alimentation de la réserve générale	(11 046) k\$
Solde à répartir	0 \$

(retiré) propose la recommandation de partage des excédents et est appuyé par (retiré). Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

Vote en différé – Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes.

Le directeur général est à nouveau invité à présenter la recommandation.

Cette année le conseil d'administration de votre Caisse, vous propose un versement global au montant de **4 740 859 \$**, réparti de la façon suivante, soit

- 569 486 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu,
- 4 171 373 \$ en ristournes aux membres

Les taux de ristournes pour chacune des familles de produit se traduisent de la façon suivante :

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS et ENTREPRISES	Équivalent en \$
Comptes		616 k\$
Épargne et placements		449 k\$
Fonds	0,63 \$	318 k\$
Prêts et marges de crédit		1 274 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	557 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,61 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	245 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$ ³	713 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		4 171 k\$

1 Soumise au vote lors de l'assemblée. 2 Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. 3 Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

(retiré) propose la recommandation de versements et elle est appuyée par (retiré). Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels, sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

Le directeur général informe les membres que les votes de procédure normale d'assemblée étaient réalisés en direct alors que les votes nécessitant le pouvoir démocratique du plus grand nombre de membres sont réalisés en différé en permettant ainsi aux membres de procéder à la réécoute de l'assemblée.

10. Rapport du comité de mise en candidature

Mme Marie-Jacinthe Roberge, présidente du comité de mise en candidature, est invitée à présenter le rapport du comité. Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 21 janvier. Pour l'assemblée générale de cette année, nous avons 5 postes à combler et nous avons reçu 5 candidatures. Le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères de son profil collectif enrichi suivant :

Compétences	Représentativité	Autres éléments de représentativité	Représentativité Géographique
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comptabilité ▪ Droit ▪ Déontologie ▪ Développement durable ▪ Technologies de l'information 	<p>GENRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 à 3 femmes ▪ 2 à 3 hommes <p>GROUPES D'ÂGE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 18-34 ans ▪ 65 ans et + 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un (1) représentant des communautés culturelles serait un atout. 	<p>SECTEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 poste pour le secteur Vaudreuil ▪ 4 postes pour le secteur Vaudreuil-Soulanges

Elle présente toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur.

Pour le secteur Vaudreuil-Soulanges

Mme Josée Charette
M. Luc Moffette
Mme Isabelle Poirier
Mme Hélène Therrien

Pour le secteur Vaudreuil

Mme Elaine Lefebvre

Un document de présentation de toutes ces personnes a fait l'objet de dépôt sur le site Internet de la Caisse.

La présidente du conseil d'administration agira à titre de présidente d'élections. Mme Marie-Jacinthe Roberge agira en tant que secrétaire.

11. Élection par acclamation

La présidente d'élections, Mme Pauline Thauvette-Leroux, informe les membres que nous avons 5 postes à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler, elle déclare donc élues aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

Est élue par acclamation ce soir pour le secteur Vaudreuil, Mme Elaine Lefebvre.

Sont élus par acclamation ce soir pour le secteur Vaudreuil-Soulanges, Mme Josée Charrette, M. Luc Moffette, Mme Isabelle Poirier et Mme Hélène Therrien.

12. Votation en différé - Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents

Monsieur Dubois informe les membres qu'ils seront appelés à voter sur les éléments suivants, soit :

- La répartition des excédents annuels (ristournes);
- le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne.

Il précise également les éléments suivants :

- Seuls les membres de plein droit pourront voter.
- La réécoute de notre assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée d'aujourd'hui, ils pourront ainsi voter en toute connaissance de cause.
- Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse. Vous avez déjà accès aux rapports annuel et financier complets de même qu'à la revue annuelle 2021 qui fut récemment déposée sur le microsite de la caisse; laquelle met en valeur les réalisations de votre Caisse.
- Pour voter, rendez-vous sur AccèsD et cliquez sur le bouton « Mon vote ». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes. Vous pouvez également accéder à la votation par le biais du site Internet de votre caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com.
- Pour être habilités à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service AccèsD. Vous pouvez le faire en contactant votre caisse. Notre plateforme de votation nous permet de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Dès ce soir à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le samedi 9 avril 2022. Je vous rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

13. Suivi des résultats et levée de l'assemblée

Précisions sur l'annonce des résultats

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

Toutefois, si jamais il y a un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

Au nom de la présidente du conseil d'administration, du directeur général et en son nom, Monsieur Dubois, maître de cérémonie remercie les membres pour leur participation ici en salle et à la maison.

On félicite les membres du conseil d'administration nouvellement élus. On mentionne que la caisse a besoin de gens comme eux pour assurer sa pérennité et veiller à préserver sa vitalité coopérative.

On termine l'assemblée en remerciant également les collaborateurs qui ont assuré le bon déroulement de l'assemblée.

Résultats issus des votes en différé

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration et de l'élection des administrateurs.

Proposition sur la répartition des excédents annuels – 96,76% des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

Proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), et des taux de ristournes – 84,08% des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'AGA est officiellement levée, le 12 avril 2022, 14 h 30.

FIN DE LA RENCONTRE